

Le PS dénonce “l’amateurisme fiscal” du gouvernement wallon

■ Le ministre Crucke espère une augmentation des achats immobiliers pour financer une partie de sa réforme.

Depuis la présentation du budget 2018 par le nouveau gouvernement (MR-CDH), quelques questions de financement restent en suspens. Notamment sur la mesure d'abattement forfaitaire de droits d'enregistrement pour une première habitation qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Une mesure reprise dans la réforme fiscale du ministre du Budget, Jean-Luc Crucke (MR). Lors de la présentation de cette réforme, cette mesure d'abattement représentait un coût de 28 millions d'euros pour les finances wallonnes. Quelques jours plus tard, lors de la présentation du budget 2018, ce montant avait disparu. Renseignement pris au cabinet, il était précisé que l'impact budgétaire en 2018 serait nul. Il est aussi sous-entendu que la mesure devrait prendre la forme d'un crédit d'impôt récupérable l'année suivante par le contribuable qui aurait droit à cet abattement.

Une réponse qui n'était pas juste. Interrogé en commission du Parlement, le ministre a détaillé sa mesure. Pour la financer, il table sur un effet d'appel d'air de la réforme. En effet, motivés par l'abattement fiscal qui représente 2.500 euros de réduction des droits d'enregistrement pour une habitation – ou 1.250 euros si les acheteurs bénéficient d'un taux réduit –, un grand nombre de personnes se décideraient à acheter une première habitation. “Cette mesure incitative, expliquait le minis-

tre, peut non seulement booster le marché, mais également avoir un coût très réduit, voire nul, et peut-être même entraîner une recette si son succès se confirme.”

Le conclave était-il réellement terminé ?

Le ministre ajoute que le montant de 28 millions d'euros annoncé préalablement est tout simplement une décision de prudence au cas où la mesure n'aurait pas l'effet escompté. Et qu'une autre décision, à savoir les prêts à taux zéro pour financer les droits d'enregistrement, favorisera cet appel d'air.

Le conditionnel employé par le ministre agace le PS qui dénonce une totale légèreté du MR. “Pour justifier l'absence d'impact budgétaire, M. Crucke avance désormais l'argument des effets retours et du boost du marché de l'immobilier. Le PS s'étonne de ce tour de magie bien commode pour justifier un trou de 28 millions. Cela démontre l'amateurisme de ce gouvernement qui confond vitesse et précipitation”, attaque le chef du groupe PS au parlement wallon, Pierre-Yves Dermagne. Au PS, on soupçonne d'ailleurs l'Orange bleue d'avoir présenté son budget à l'issue d'un conclave qui n'était “manifestement pas terminé”.

Les prédictions de la majorité et l'analyse de l'opposition seront revues avec intérêt lors de l'ajustement budgétaire ou du prochain budget.

Stéphane Tassin